

## ARRETE MUNICIPAL N° 2022 - 06

Du 28 mars 2022

### Organisation des scrutins de l'élection du Président de la République des 10 et 24 avril 2022

#### LE MAIRE DE LARNOD

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur n° INTA2208987C du 25 mars 2022 portant organisation matérielle et déroulement de l'élection du Président de la République ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser l'élection du Président de la République fixée aux 10 et 24 avril 2022.

#### ARRETE

##### **Article 1<sup>er</sup>** : Organisation du bureau de vote

Le bureau de vote sera implanté à la mairie.

Chacun des scrutins sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures.

La garde de chaque scrutin sera assurée par un président et deux assesseurs.

L'organisation de la garde des scrutins figure en annexe au présent arrêté.

##### **Article 2** : Surveillance du scrutin

La composition du bureau demeure inchangée durant le scrutin. Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent en permanence mais, outre le président ou son suppléant, au moins un assesseur doit être présent en permanence.

##### **Article 3** : Contrôle de l'identité

Il est rappelé que :

- la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter. Son défaut ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de vote dès lors que l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou est porteur d'une décision judiciaire d'inscription et qu'il justifie de son identité par tout moyen.

- La présentation de la carte d'identité n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme LARNOD.

Si cela s'avère nécessaire à la vérification de leur identité, les membres du bureau de vote peuvent demander aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement.

#### **Article 4** : Dispositions sanitaires

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19, le bureau de vote sera organisé autour d'un sens de circulation, depuis l'entrée de la mairie jusqu'à une sortie distincte.

Le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote sera limité à sept (7).

Les membres du bureau de vote et les électeurs sont fortement incités à respecter les gestes barrières :

- Port du masque recommandé ;
- Lavage des mains ou gel hydro-alcoolique des électeurs à l'entrée et à la sortie ;
- Désinfection du stylo d'émargement après chaque utilisation par un électeur ;
- Respect du sens de cheminement à l'intérieur du bureau de vote ;
- Aération régulière du bureau de vote (au minimum toutes les deux heures).

#### **Article 5** : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie de Larnod.

#### **Article 6** : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Larnod, le 28 mars 2021

Le Maire

Hugues TRUDET



**ELECTION PRESIDENTIELLE**

**Garde du scrutin du dimanche 10 avril 2022**

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

Tranche horaire	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 10h00	Jacky AVIS	Georges BINET	Corinne PETIT
10h00 12h00	Jean-Marie DOLLAT	David BALLET	Christine DOLLAT
12h00 14h00	Jean-Philippe DEVEVEY	Jean-Jacques CLAUSSE	Baptiste DEVEVEY
14h00 16h00	Hamza ZENNOUD	Roey KLOT	Catherine MÉRIAUX
16h00 19h00	Hugues TRUDET	Valérie BESANÇON	16h-18h : Rose SMIGIELSKI 18h-19h : Carole COINTET-JUSSIAUX

Dépouillement à partir de 19h00	
Hugues TRUDET	
Jean-Philippe DEVEVEY	Jean-Marie DOLLAT
Hamza ZENNOUD	Jacky AVIS

Larnod, le 28 mars 2022

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET

**ELECTION PRESIDENTIELLE**

**Garde du scrutin du dimanche 24 avril 2022**

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

<b>Tranche horaire</b>	<b>Président</b>	<b>Assesseur</b>	<b>Assesseur</b>
<b>8h00 10h00</b>	Jean-Marie DOLLAT	Christine DOLLAT	Anne DHOTE
<b>10h00 12h00</b>	Jacky AVIS	Myriam MOTTIEZ	Georges BINET
<b>12h00 14h00</b>	Hamza ZENNOUD	Jean-Jacques CLAUSSE	Catherine MÉRIAUX
<b>14h00 16h00</b>	14h00 - 15h00 Hamza ZENNOUD 15h00 - 16h00 Hugues TRUDET	Brigitte BELIARD	Paul BELIARD
<b>16h00 19h00</b>	Hugues TRUDET	Jean-François GAY-LAGET	Carole COINTET-JUSSIAUX

**Dépouillement à partir de 19h00**

Hugues TRUDET	
Jean-Marie DOLLAT	Jacky AVIS
Hamza ZENNOUD	

Larnod, le 28 mars 2022

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET